

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Genève : des familles frontalières saisissent la justice pour protéger leurs enfants

Au nom du Collectif "Ecole Pour Tous" :

1195 élèves concernés, soit environ 700 familles, dont au moins 47 qui font recours, et 162 parents consultés sur notre groupe WhatsApp.

18 août 2025



Lors de la rentrée des classes et de l'entrée en vigueur de la décision du Conseil d'Etat (CE) de Genève d'exclure leurs enfants, pour la plupart de nationalité suisse, du système scolaire genevois dès 2026, le collectif « Ecole Pour Tous » a annoncé qu'il lançait plusieurs recours juridiques contre cette décision. Le collectif annonce également avoir envoyé un argumentaire détaillé aux députés du Grand Conseil pour les encourager à soutenir la motion M3140 « Les élèves ne sont pas des variables d'ajustement comptable » du Parti socialiste contre cette décision. Voici quelques éléments résumés de cet argumentaire:

Les familles qui se sont installées en France en toute légalité — mais toujours ancrées dans le canton par leurs origines, leurs liens, leur travail et leurs impôts — dénoncent une décision brutale, injuste et contraire aux valeurs de Genève. Ces familles demandent que leurs enfants puissent tout simplement finir leur scolarité à Genève, car:

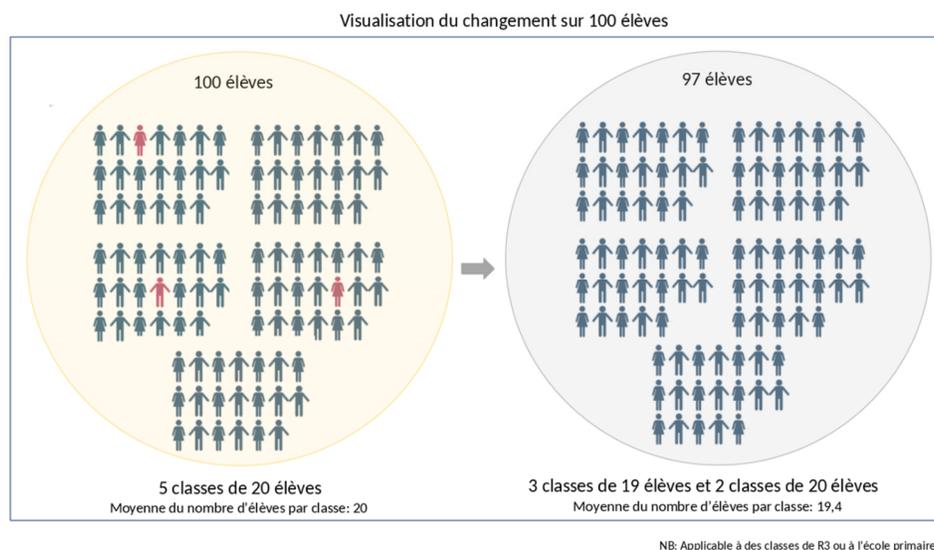
- **On ne déracine pas des enfants déjà intégrés**, au nom de statistiques approximatives et de soi-disant socialisation sur le lieu de domicile.
- **Genève ne peut pas tourner le dos à ses propres enfants**. Aucune étude chiffrée publique sur les économies annoncées ni sur le gain de places par établissement.
- Les frontaliers financent chaque année 800 millions de recettes cantonales qui nourrissent aussi le DIP: **l'exclusion est une injustice fiscale**.
- **Ce n'est pas une planification, c'est une stigmatisation**. Le but de réduction d'élèves dans les classes ne sera pas atteint, en revanche les enfants et leurs familles seront encore plus montrés du doigt et exposés des deux côtés de la frontière.

Il est par conséquent légitime de s'interroger sur les raisons qui poussent le Conseil d'État à réveiller ce vieux serpent de mer, au risque de raviver la controverse, susciter une nouvelle levée de boucliers, et de stigmatiser à nouveau les frontaliers, alors que la situation actuelle permettrait aux enfants de terminer sereinement leur scolarité, en repoussant de quelques années les effets positifs espérés, mais pas démontrés, sur les budgets et les places disponibles.

Sur les 3 points évoqués ci-dessus, notre analyse démontre que :

- 1) **Socialisation : tous les enfants concernés sont déjà intégrés dans le système scolaire genevois** et donc déjà socialisés puisque les premières années d'école sont essentielles à ce processus. La décision va en fait à l'inverse de ce qu'elle prétend puisqu'elle va de facto déraciner des enfants pleinement intégrés dans leurs écoles et leurs activités extra-scolaires, et va par conséquent couper des contacts bénéfiques avec leur famille en Suisse, notamment leurs grands-parents et surtout leurs amis d'enfance.
- 2) **Places disponibles : de nombreuses classes ont été fermées faute d'élèves dans les écoles primaires périphériques les plus fréquentées par les élèves frontaliers**. De plus, la plupart des familles ne renonceront pas à l'éducation de leurs enfants en Suisse car elles y tiennent. **L'étude PISA 2023 met en lumière que la Suisse a une éducation de meilleure qualité** (8^{ème} au classement mondial, même si Genève se classe un peu en dessous de la moyenne nationale), et que les futurs débouchés pour les enfants sont bien plus larges et meilleurs, à l'heure où, comme le dit la BNS, Genève et la Suisse vont dépendre de plus en plus des frontaliers (NZZ 2025).

- 3) **Economie** : le chiffre de 27 millions d'économies avancé par le CE n'a pas été démontré. Comment est-il calculé ? Sur la base de 2'521 élèves frontaliers actuellement scolarisés ou sur les 1'195 vraiment concernés par la mesure (primaire et CO) ? **Sommes-nous certains que d'exclure un élève par-ci par-là dans les classes permette vraiment de faire des économies de postes ou de salles de classe ?**



Par ailleurs, notre analyse met en lumière plusieurs failles importantes :

- Une **décision prise sans débat démocratique**, contournant le rôle du Grand Conseil ;
- Une **justification fondée sur des données absentes ou non publiées**, sans étude d'impact sérieuse, et résultant dans tous les cas d'un **manque de planification** plutôt que d'une surcharge due à une population minoritaire déjà en décroissance ;
- Une **injustice fiscale flagrante** envers les familles frontalières qui contribuent chaque année aux recettes publiques genevoises (à hauteur de 800 millions de CHF selon les derniers chiffres disponibles) ;
- Et surtout, un **préjudice humain** considérable porté à des enfants en pleine construction scolaire et sociale, traités comme des variables d'ajustement d'une politique administrative rigide.

Au-delà des chiffres, les impacts prévisibles de cette mesure sont : **des enfants déracinés et envoyés à l'échec vers un système scolaire totalement différent et inconnu, des familles stigmatisées, une cohésion sociale fragilisée**. Les recourants demandent l'adoption d'une **clause de sauvegarde** pour que tout élève actuellement inscrit puisse terminer sereinement son cursus à Genève comme cela avait été annoncé en 2018 par le Conseiller d'Etat François Longchamp qui rassurait **“qu'aucun enfant ne sera chassé des classes”**¹.

Pour plus d'informations:

- Contact presse : info@ecolepourtous.ch
- Témoignages des familles et des enfants: <https://ecolepourtous.ch/index.php/temoignages/>
- Impacts médiatiques: <https://ecolepourtous.ch/index.php/presse/>
- Propos stigmatisant les frontaliers: <https://www.tdg.ch/eleves-frontaliers-leur-exclusion-fache-les-familles-570820805723>

¹ Article de Swissinfo de février 2018 : <https://tinyurl.com/yeywtpjx>